

International Journal of Environment, Agriculture and Biotechnology
Vol-6, Issue-5; Sep-Oct, 2021

Journal Home Page Available: https://ijeab.com/
Journal DOI: 10.22161/ijeab



Impact of agricultural supervision on the performance of cotton producers in the north of Côte d'Ivoire

Impact de l'encadrement agricole sur les performances des producteurs du coton au nord de la Côte d'Ivoire

Nanfouhoro Paul-Kévin Ouattara, Sinan Adaman, Soumaïla Traore

[1,2]Enseignant-Chercheur, Université Péléforo Gon Coulibaly de Korhogo (Côte d'Ivoire), Département de sociologie, BP 1328 Korhogo.
[3]Etudiant en Master, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo, Côte d'Ivoire), Département de sociologie, BP 1328 Korhogo.

Received: 08 Sep 2021; Received in revised form: 03 Oct 2021; Accepted: 11 Oct 2021; Available online: 19 Oct 2021

Abstract— *The cotton sector in Côte d'Ivoire has long been under state control, through state structures and companies. But, faced with numerous macroeconomic imbalances, the government had to engage in sector reforms in the early 1990s. Despite its reforms, the supervision of producers is encountering difficulties. The objective of this article is to know the structuring of agricultural supervision by identifying the role, activities, actors as well as the constraints faced by both agricultural advisers and producers of Korhogo. This is a joint study carried out in the villages of Bafimé, Dassoungbo and Dassounblé as well as at the General Directorate of the Ivorian Cotton Company (COIC). 68 individuals made up of cotton producers, Agricultural Advisers and officers of the Directorate were interviewed. It emerges that the slowness of the structuring of the supervision leads to dysfunctions in the supervision process of the Ivorian cotton company. Local knowledge is a limiting factor in the application of the practices advocated for Agricultural Advisors. Finally, the lack of human and material resources explains the ineffectiveness of the support actions of cotton producers.*

Keywords— ***Agriculture, Cotton sector, agricultural supervision, Agricultural Advisers, producers.***

Résumé— *La filière coton en Côte d'Ivoire a longtemps été sous le contrôle de l'État, à travers des structures et sociétés d'État. Mais, face aux nombreux déséquilibres macroéconomiques, legouvernement a dû s'engager dans des réformes sectorielles au début des années 90. Malgré, ces réformes, l'encadrement des producteurs rencontre des difficultés. L'objectif de cet article est deconnaitre la structuration de l'encadrement agricole en identifiant le rôle, les activités, les acteurs ainsi que les contraintes auxquelles font face les différents acteurs. Il s'agit d'une étude mixte réalisée dans les villages de Bafimé, de Dassoungbo et de Dassounbléainsi qu'à la Direction Générale de la Compagnie Ivoirienne de Coton (COIC).68 individus composés de producteurs de coton, de Conseillers Agricoles et d'agents de la Direction ont été enquêtés. Il en ressort d'une part que la structuration de l'encadrement entraine des dysfonctionnements dans le processus d'encadrement de la Compagnie Ivoirienne de Coton.D'autre part, l'insuffisance de ressources humaines et matérielles explique l'inefficacité des actions d'encadrement des producteurs de coton sur le terrain. Enfin, les savoirs locaux des paysans constituent des facteurs limitant dans l'application des pratiques prônées pour les Conseillers Agricoles.*
Mots-clés— ***Agriculture, Filière coton, encadrement agricole, Conseillers Agricoles, producteurs.***

I. INTRODUCTION

Le coton a toujours joué un rôle important dans l'économie agricole de la Côte d'Ivoire. Il représente entre 5 et 10% des exportations du pays et génère annuellement de l'ordre de 120 Milliards FCFA de chiffre d'affaires dont 70 à 80% en devises (Dugué, 2001). Avec l'anacarde, il constitue le « poumon » de l'économie des zones septentrionales qui couvrent les deux tiers du territoire. C'est l'une des principales sources de revenus des paysans de ces régions. En effet, environ 3,5 millions de personnes vivent directement ou indirectement de la filière coton qui a participé de façon significative à la réalisation d'infrastructures communautaires tels que l'ouverture et l'entretien des pistes rurales, les écoles, les centres de santé etc.

Cette filière a longtemps été sous le contrôle de l'État à travers la Compagnie pour le Développement des fibres Textiles en Côte d'Ivoire (CIDT). Cependant, la mauvaise conjoncture économique des années 1990 a contraint le gouvernement à engager des réformes dans ce secteur.En effet, la chute des cours mondiaux de la fin des années 1980 et le contexte de crise économique générale ont conduit le Gouvernement à décider la restructuration et l'assainissement de la filière coton dans le cadre d'un programme fondé sur l'amélioration des performances de la CIDT et la responsabilisation des opérateurs. En 1996, le gouvernement ivoirien, en accord avec ses partenaires au développement, s'est engagé dans un processus de privatisation et de libéralisation de la filière. Mi-1998, une partie des actifs de la CIDT a été attribuée à deux groupes privés à savoir La Compagnie Cotonnière de Côte d'Ivoire (LCCI) et Ivoire-Coton. Un cadre libéralisé de fonctionnement de la filière s'est mis en place à la campagne 1999-2000 qui a été couronné par la création de l'Autorité de Régulation du Coton et de l'Anacarde (ARECA) en septembre 2002. La crise sociopolitique qu'a traversée la Côte d'Ivoire depuis septembre 2002 et la conjoncture internationale particulièrement défavorable ont remis en cause de nombreux acquis. Cela a conduit les décideurs à s'interroger sur la pertinence du modèle choisi pour la gestion de la filière et sur les orientations et les priorités à donner aux programmes de développement.

La restructuration a consisté également au transfert de compétences aux organisations des producteurs, à la libéralisation des sous-filières intrants et égrenage et à la mise en place d'une plate-forme des structures d'encadrement agricole. Le transfert de ces fonctions aux organisations des producteurs n'a pas été suffisamment accompagné afin de doter celles-ci de capacités nécessaires (Dugué, 2001). La mauvaise gestion des prestations et des ristournes de coton accompagnée de la gouvernance approximative de certaines organisations paysannes a fortement affecté la cohésion des producteurs et affaibli leurinfluence dans de la filière. Dans les faits, les nouvelles organisations paysannes agricoles avaient du mal à fournir des services d'encadrement technique et managérial de qualité à leurs membres ou à influencer la qualité des services offerts par des tiers. Or, ces services sont importants car ils permettent aux producteurs d'améliorer leur performance grâce à l'augmentation des rendements, à l'amélioration de la qualité du coton et à l'utilisation rationnelle des intrants (Kotchikpa, 2016). Aussi, les hausses de production observéesétaient le résultat d'uneaugmentation des surfaces emblavées.Cela n'a pas véritablement évolué avec le temps. A la campagne 2003-2004, la situation de la filière coton s'est considérablement détériorée. En 2007-2008, la production a été de 119 716 tonnes de coton graine alors qu'en période vertueuse, elle avoisinait les 350.000 tonnes (Koffi, 2013). La reprise attendue en 2009-2010 n'a pas été au rendez-vous en raison des problèmes structurels liés à l'annonce tardif du prix d'achat du coton graine, au placement tardif des intrants etc. (CIRAD, 2009). Cet effondrement de la production est la conséquence de plusieurs facteurs notamment la crise sociopolitique de 2002, l'effondrement des prix sur le marché international dû à un excédent de l'offre créé en partie par les subventions accordées par certains pays développés à leurs producteurs. En plus de ces facteurs exogènes on peut ajouterla baisse des rendements qui sont passés de 1400 kg/ha en moyenne jusqu'au début des années 2000, à moins de 800 kg/ha actuellement. C'est la conséquence de la maîtrise approximative des itinéraires techniques par les producteurs, des retards dans la mise en place des intrants et aussi une maîtrise insuffisante du processus de réforme lié à la libéralisation du secteur(CIRAD, 2009). En effet, contrairement aux attentes, le dispositif organisationnel et fonctionnel de la filière a perdu de son efficacité. Il ne sécurise ni les producteurs ni les égreneurs. En ce qui concerne les producteurs, les approvisionnements en intrants, l'enlèvement de la productionet le paiement des revenus sont incertain. Quant aux égreneurs,ils connaissent des difficultés tant au niveau del'approvisionnement en coton graine, le recouvrement du crédit intrant qu'au niveau de la fourniture d'intrants et de l'octroi de crédit des banques commerciales (op cit).Les récents diagnostics ont relevé des difficultés à tous les niveaux de la filière coton. Les acteurs privés ou publics se trouvent dans un contexte de libéralisation marqué par la baisse des revenus des producteurs et des sociétés cotonnières. Le diagnostic note également l'affaiblissement continu des organisations de producteurs ainsi que la baisse de la qualité de coton (Chiapo, 2001).

En Côte d'Ivoire, le tissu industriel du secteur coton est composé de 14 unités d'égrenage appartenant à 06

sociétés que sont la Nouvelle CIDT, Ivoire Coton, COIC, SECO, SICOSA.2.0 et Global Cotton. Pour ce qui est de la compagnie ivoirienne de coton dont la zone fait objet de cette étude,le taux de coton graine de deuxième choix est passé de 7,2% pour la campagne 2013/2014 à 49% la campagne suivante 2014/2015. De plus, le taux de premier choix est passé de 92,8 à 51% durant la même période (Kossonou, 2016). Les efforts sont fournis par les structures d'encadrement agricole plus particulièrement celles qui s'occupent de la culture de coton. Mais, sans une administration efficace, une amélioration de la qualité ne peut avoir lieu.

Un telconstat pose le problème de l'efficacité interne des structures d'encadrement agricole. C'est pour cela qu'il parait important de connaitre le système d'encadrement de la COIC ainsi que ses contraintes.L'objectif de cette étude est de connaitre la structuration de l'encadrement agricole en identifiant le rôle, les activités,les acteurs ainsi que les contraintes auxquelles font face aussi bien les conseillers agricoles que les producteurs de la Compagnie Ivoirienne de Coton de Korhogo

II. MÉTHODOLOGIE

La présente étude porte sur l'encadrement agricole dans le processus de la production du coton : cas de la zone de Korhogo 1 de la compagnie ivoirienne de coton au nord de la Côte d'Ivoire. Elle s'appuie sur une approche à la fois qualitative et quantitative. Elle a été réalisée dans la zone cotonnière de la Compagnie Ivoirienne de Coton de Korhogo.Les villages de**Bafimé, Dassounblé et Dassoungbo** dans la région du Poroont été les zones d'enquête. La collecte de donnéess'est faite à travers une recherche documentaire et des enquêtes de terrain à travers un questionnaire, des guides d'entretien et une grille d'observation. Elle s'est faite auprèsde la Direction Générale de COIC, des conseillers agricoles etdes producteurs de cotonencadrés par ladite entreprise.La collecte des données s'est faite auprès des producteursde coton grâce à un tirage aléatoire.Pourles responsables et agents d'encadrement de la COIC, c'est la méthode de choix raisonné qui a été utilisée. Au final, c'est un ensemble de soixante-huit (68) acteurs qui ont été interrogés. Il s'agit de 47 producteurs, 18 agents Conseillers Agricoles et 03 responsables de la Direction de COIC. L'analyse de contenu des données d'entretien et d'observation s'est effectuée manuellement.Le traitement des questionnaires s'est fait grâce à Excel et au logiciel PSPP

III. RÉSULTATS

3 Présentationet production de coton de la Compagnie Ivoirienne de Coton Korhogo

3.1 Présentation de la Compagnie Ivoirienne de Coton Korhogo

La Compagnie Ivoirienne de Coton (COIC) est une société anonyme basée à Korhogo.Elle a pour rôle l'encadrement des producteurs de coton et l'égrenage du coton graine. Elle est née suite à la crise qu'a connue La Compagnie Cotonnière Ivoirienne (LCCI). En effet, en 2002, la LCCI a rencontré des difficultés financières et n'apu régler ses créances. Pour ce faire, au cours de la campagne 2005-2006, la faitière YEBE WOGNON a été créée afinde venir en aide aux producteurs délaissés par la LCCI.En 2008, cette structure a été liquidéeet ses actifs ont été acquis par YEBE WOGNON.Deuxusines d'égrenages de Korhogo 1 et de Korhogo 2 sur les quatre usines que possédait la LCCI ont été rachetées. Cette faitière va donner naissance en janvier 2009 à une société anonyme spécialisée dans le domaine de l'agriculture principalement celui du coton. Elle est dénommée Compagnie Ivoirienne de Coton Société Anonyme (COIC SA). Cette dernière a créé deux usines supplémentaires portant sa capacité à quatre usines. Son aire de compétence est divisée en deux grandes parties subdivisées en zones. Ainsi, Korhogo Nord est composée de Niellé- Kasséré-Ouangolodougou- Ferkessédougou- Sinematiali. Korhogo Sud comprend Napié- Dikodougou- Marandalla- Bielou. Toutes ces zones se trouvent dans le bassin cotonnier ivoirien au nord du pays et sont gérées par des chefs de zone. Les producteurs de ces zonessont regroupés en Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) qui signentdesconventions avec la structure d'encadrement qui leur fourni les intrants. En contrepartie, elles luilivrent leur production de coton.

Les activités de la COIC-SA se structurent autour des activités agricoles, des activités industrielles et des activités commerciales. Les premières concernent la culture du coton graine. En début de campagne agricole, les Conseillers Agricoles(CA) recensent les intentions des producteurs. Ils assurent leur suivi technique depuis la production jusqu'à la commercialisation. Outre la culture de coton, la COIC appuie la culture vivrière grâce à la fourniture d'intrants et de conseils. Les cultures concernées sont entre autres le riz, le maïs, le sorgho, le mil et l'igname. Les activités industriellessont axées sur l'égrenage du coton graine. Les produits issus de cette transformation sont la fibre et la graine du coton. Une partie de la quantité de graine est utilisée comme semence pour la campagne à venir. Enfin, l'activité commerciale consiste en la commercialisation de la fibre et de la graine de coton. Une partie de ces produits est vendue localement. Le reste est destiné àl'exportation.

3.2 Production de coton-graine de COIC

La qualité du coton graine a un impact aussi bien sur les revenus des producteurs que des égreneurs et des filateurs. En cas de défauts de qualité du coton graine, les prix aux producteurs sont réduits carcela entraine des pertes lors du conditionnement, de la commercialisation et de la transformation. C'est pour cela qu'il est de l'intérêt des entreprises cotonnières que la production soit de bonne qualité. Le tableau ci-dessous consigne la production cotonnière cumulée de la période 2013 à 2018 par zone et selon la qualité.

Tableau 1 : La production cumulée de COIC en tonnes par zone et selon la qualité sur la période 2013-2018

Zone de production	Production (en tonne)	Qualité	
		1er choix	2éme choix
Korhogo nord	65.628	61.194	4.434
Korhogo sud	52.025	47.488	4.537
Total	**117.653**	**108.682**	**8.971**

Source : Données de terrain, Mars 2019

La Compagnie Ivoirienne de Coton a fait une production totale de 117 653 tonnes de 2013 à 2018 pour les deux zones confondues. Soit 65.628 tonnes pour Korhogo Nord et 52025 tonnes pour Korhogo Sud. En ce qui concerne la qualité, Korhogo Nord a enregistré 61.194 tonnes de coton graine de premier choix et 4434 tonnes pour le deuxième choix. Korhogo Sud a estimé à 47488 tonnesle coton de premier choix et à 4537 tonnes le deuxième choix. Le coton graine premier choix est toujours supérieur au deuxième choix. Le prix du coton graine était fixé à 250 f CFA pour le premier choix et deuxième choix à 225 F CFA de 2013 à 2017.Lors de la campagne 2017-2018, le prix de coton graine premier choix est passé à 265 F CFA.Celui de deuxième choixa connu une progression de 15 F CFA soit 240 F CFAsur la même période.

4 Profils sociodémographiques des enquêtés

4.1 Situation matrimoniale des Conseillers Agricoles

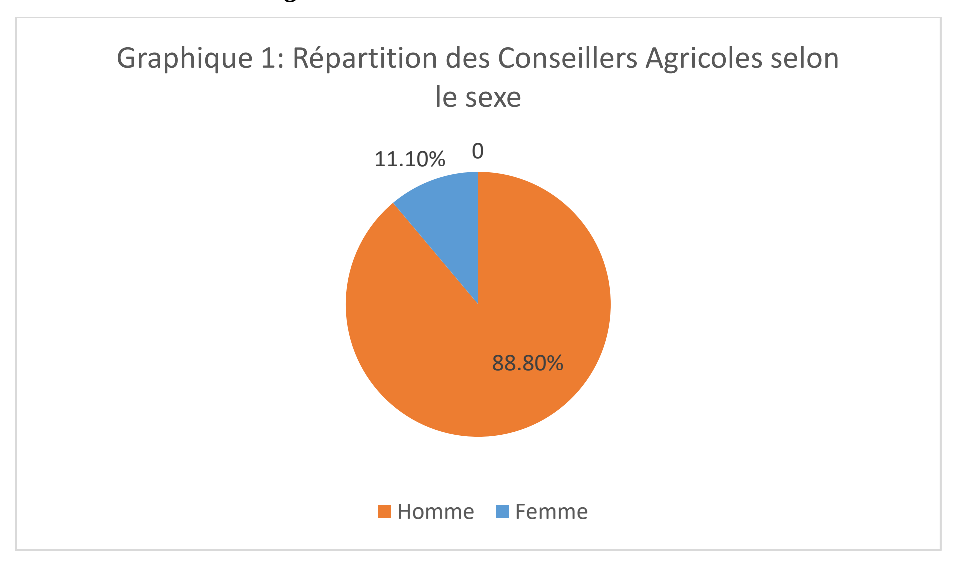
Tableau 2 : Répartition des Conseillers Agricoles selon la situation matrimoniale

Situation Matrimoniale	Effectifs	Fréquences(%)
Célibataire	11	61,1%
Marié(e)	02	11,1%
Union libre	05	27,7%
Divorcé(e)	00	00
Veuf (ve)	00	00
Total	18	100%

Source : Données de terrain, Mars 2019

Sur les 18 agents Conseillers Agricoles enquêtés, 11sont célibataires (61,1%), 02 sont mariés (es) (11,1%) et 05 sont en unions libres (27,7%). Au regard de ces chiffres, on constate que les agents d'encadrement sont majoritairement célibataires. Le métier d'encadrement étant un métier dynamique, les célibataires sont plus adaptés sur le terrain. Car, souvent, il faut faire des mois sur le terrain ce qui n'est pas facile pour les hommes et femmes mariés(es).

4.2 Répartition des Conseillers Agricoles selon le sexe



Source : Données de terrain, Mars 2019

Cediagramme fait ressortir que la majorité des Conseillers Agricolesde la Compagnie Ivoirienne de Coton sont à 88,8% des hommes.Le reste est constitué de personnelde sexe féminin. Cette proportion de 88,8% sous-entend que le domaine d'encadrement dans la compagnie de coton est majoritairement dominé par les hommes.Cela s'explique parle peu d'intérêt des femmes pour cet emploi. En effet, les conditions de l'exercice de ce métier sont très contraignantes. Il fait appel à beaucoup de privation. Les Conseillers agricoles sont mobiles et donc obligés de partir loin de leur famille pour des périodes plus ou moins longues. Au regard de l'état des pistes rurales, leurs déplacements sur le terrain se font sur des motos. Les propos ci-dessous d'un responsable expliquent la faible proportion des femmes dans le maillon de l'encadrement àla COIC.

« Nous n'employons pas assez de femmes dans le domaine d'encadrement car nous pensons que cette activité est dotée de plus d'engins déplacement sur le terrain et aussi il faut avoir la maitrise des engins et enfin, nous pensons ce métier est plus destiné aux hommes qu'aux femmes ».

4.3 Situation matrimoniale des producteurs de coton-graine

Tableau 3 : Répartition des producteurs de coton selon la situation matrimoniale

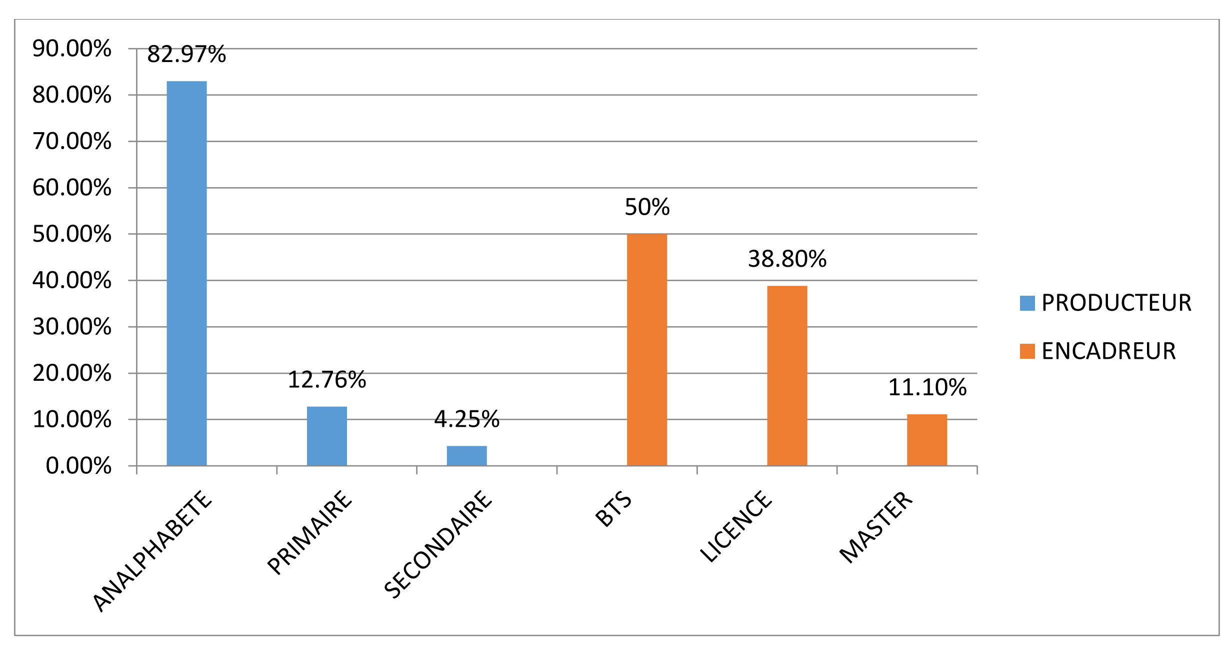
Situation Matrimoniale	**Effectifs**	**Fréquences (%)**
Célibataire	01	02,12%
Marié(e)	37	78,73%
Union libre	09	19,15%
Divorcé(e)	00	00
Veuf (ve)	00	00
Total	47	100%

Source : Données de terrain, Mars 2019

Au regarddu tableau ci-dessus, sur les 47 producteurs de coton enquêtés, 78,72% sont mariés.Les célibataires sont de 02,12% et ceux en union libre s'élève à 19,14%. La culture du coton est dominée par les hommes mariés. Il faut noter que la main d'œuvre comprend les hommes, les femmes et les enfants issues généralement de la même famille que le chef d'exploitation. Les tâches sont partagées par le chef de famille en fonctions des différentes étapes de l'itinéraire cultural du coton. Pour ce faire, le mariage s'avère être important dans la mesure où les femmes alimentent la main d'œuvre autant que les enfants.Au-delà de cette réalité le mariage revêt une signification sociale très importantepour les peuples des localités d'enquête. Il confère un rôle de responsabilité un statut social plus valorisant dans de la communauté.

4.4 Niveau d'instruction des Conseillers Agricoles et des producteurs

Graphique 2 :	Répartition des encadreurs et des producteurs selon le niveau d'instruction



Source : Données de terrain, Mars 2019

Le graphique montre que les producteurs sont majoritairement an alphabètes 82,97 %. On dénombre 12,76 % de niveau primaire et 04,25 % de niveau secondaire. Ce taux élevé d'analphabétisme constitue un handicapdans l'encadrement des producteurs. Cela freine l'assimilationdes pratiques culturales enseignées par les Conseillers Agricole. Ce qui rend l'apprentissage difficile et lent. Les propos de ce Conseiller Agricole le relève si bien.

« Le fait que nos producteurs n'ont pas un niveau élevé de connaissance et qu'ils ont leurs savoirs locaux et leurs expériences vécues ils ont du mal à mettre en pratique nos conseils donnés »

Cette situation décrit les difficultés que les CA rencontrent dans l'exercice de leur travail d'encadrement des paysans. En effet, les formations se font en français. Certains conseillers utilisent souvent le malinké lorsqu'ils le parlent. Ainsi, la langue constitue une barrière à l'assimilation des enseignements faits à l'endroit des paysans.

En ce qui concerne les CA, le niveau minimum requis pour exercer ce métier est le BTS ou BAC+2 en agriculture. Au regard des données du graphique on constate que 38,80% de ces derniers ont un niveau de Licence en agronomie contre 50% pour le niveau de BTS et 11,10%pour le niveau de Master. Dans l'ensemble, les agents de la COIC en charge de l'encadrement agricole des producteurs de coton de la zone d'étude ont un niveau d'étude supérieur à celui qui est requis. Selon un responsables COIC :

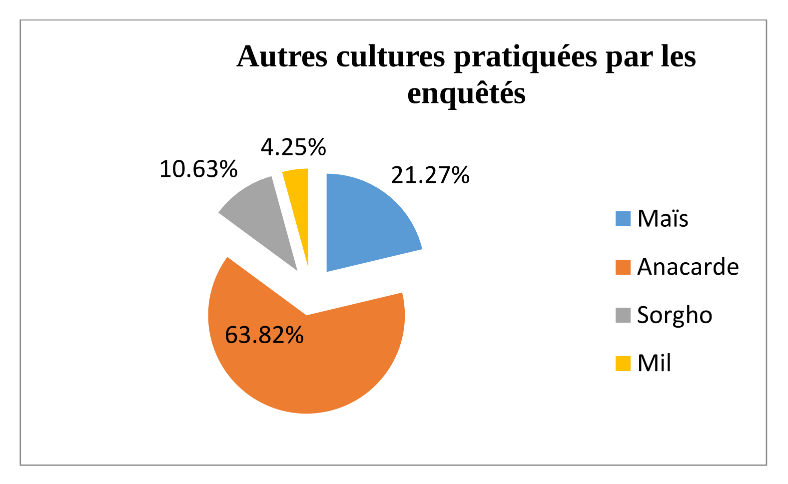
« Pour être CA, il faut avoir un niveau de BAC +2. Lorsque le poste est occupé par un agent qui a un diplôme supérieur, il a le même traitement salarial que les autres.Seule une formation complémentaire ou un concours professionnel peut permettrede changer de catégorie et d'améliorer la situation salariale. »

Le graphique ainsi que les propos du responsable de COIC montrent que beaucoup d'agents occupent ces postes alors qu'ils ont des qualifications supérieures à ce qui est demandé. Cela peut constituer une faiblesse dans l'encadrement des producteurs. En effet, bien qu'informés du traitement lorsdu recrutement, ces derniers peuvent ressentir des frustrations sur le terrain. Cela peut les pousser souvent à mal faire son travail d'encadrement.

Par ailleurs, le niveau d'étude élevé des CA au lieu de constituer un atout devient un handicap dans l'encadrement. L'une des difficultés est qu'ils emploient un langage technique soutenu qui empêchent les producteurs qui sont en majorité des analphabètes, à assimiler leurs messages. Ce qui entrave souvent le bon fonctionnement de l'encadrement.

5 Autres cultures pratiquées par les producteurs de coton

Graphique 3 : Les différentes cultures pratiquées par les producteurs en dehors du coton



Source : Données de terrain, Mars 2019

En dehors du coton, les paysans de la zone COIC pratiquent d'autres cultures agricoles.L'anacarde vient en tête avec 63,82%. Le maïs occupe le deuxième rang avec 21,27% des enquêtés qui en sèment. Ensuite, 10,63% cultivent le sorgho.Et enfin, 04,25% des enquêtés s'adonnent à la culture du mil. La culture de l'anacarde devance de loin les cultures vivrières. Elle se positionne comme la deuxième spéculation agricole dans cette zone après celle du coton. Les revenus de cette culture permettent de compléter ceux issus de la commercialisation du coton. L'anacarde est cultivé pour mettre à l'abri les paysans contre les aléas pouvant entrainer la chute de la production ou des cours du coton. Les revenus tirés de la culture de l'anacarde permettent de renforcer les gains des producteurs de coton.

Quant aux cultures vivrières, leurs productions sont encadrées par la COICI. Celles-ci, sont la plupart du temps associées à celle du coton. Elles sont destinées essentiellement à l'autoconsommation du ménage. Mais, le surplus peut être vendu sur les marchés locaux.

6 Système et organisation des activités d'encadrement agricole des producteurs de coton

6.1 Le système d'encadrement agricole des producteurs de coton de la COIC

L'encadrement agricole consiste à apporter aux producteurs de coton des innovations et des appuis techniques culturaux dans le but d'améliorer et de renforcer la productivité de leurs exploitations. Il se fait autour d'une interrelation collaborative entre le paysan et le Conseiller Agricole. Pour la réalisation de leurs taches, ces dernierssont formés.Ils sont également dotés des moyens techniques et matériels nécessaires pour lamission qui leur est confiée. Les paysans reçoivent l'appui des organisations paysannes qui sont elles aussi soutenues par les encadreurs. Les deux sous-systèmes interagissent par des activités collaboratives.Au cours des rencontres,des informations et des connaissances techniques sont échangées.

La conception des technologies se fait en partenariat avec des organismes notammentl'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), l'Interprofession du coton (Intercoton), le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA). La COIC élabore les stratégies et les politiques de conseil agricole. Elle assure la formation en cascade des différents acteurs de la chaîne de production au niveau du sous-système encadrant. Elle fait le suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités. En effet, lorsqu'une technologie est prête pour être diffusée, la COIC se l'approprie et en assure sa vulgarisation en formant les responsables concernés. Elle effectue plusieurs missions de formation et de supervision sur le terrain en vue de suivre la mise en œuvre des activités par les agents d'encadrement et organise au besoin des recyclages. Les solutions apportées aux préoccupations des agents d'encadrement et des paysans tiennent compte du diagnostic. Des ateliers de revue de technologie sont organisés pour corriger les insuffisances. Le travail d'encadrement se fait surtout dans les unités de vulgarisation qui regroupent un ou plusieurs villages dans lesquels les agents mettent en place des associations. La mise en place d'une action requiert la participation des coopératives de producteurs qui sont souvent consultées.

En général, dans le processus d'encadrement agricole en Côte d'Ivoire,ce sont les organisations paysannes (OP)qui représentent et qui défendent les intérêts des producteurs.En ce qui concerne le coton, c'est l'Inter-coton qui joue ce rôle desrégions de production. Les OP participent aux formations de masse. Elles constituent des groupes de contact. Elles organisent les paysans en groupement de production, enregistrent leurs besoins en intrants, évaluent le tonnage des récoltes et facilitent la commercialisation. Elles ont en charge le suivi, la progression de la vente des produits et le paiement des revenus aux producteurs. Les OP font également des plaidoyers auprès du gouvernement pour l'allègement des conditions de production notamment l'augmentation des crédits et le prix d'achat du coton graine, la diminution du coût des intrants, etc.

En somme, le système d'encadrement est un agrégat d'institutions dans chaque sous-système qui agissent les unes sur les autres dans une relation de coopération et de partage d'informations pour atteindre les objectifs communs de production.

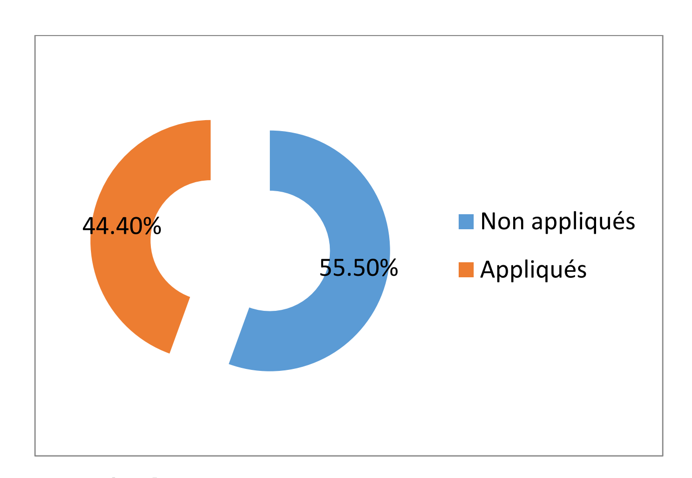
6.2 Organisation des activités d'encadrement

Les activités d'encadrement sont organisées autour de la formation, du financement des activités etc. Ellesconcernent les techniques de semis à plat qui consistent à semer directement sans labour. Elles prennent également en comptela distribution des intrants et la démonstration de leur utilisation.En clair, l'encadrement consisteà apporter les intrants aux producteurs tout en mettant en œuvre leur utilisation. Il apporte d'innovation pour améliorer les techniques de production. Il consiste à faire des démonstrations des techniques de traitement phytosanitaire, de fertilisation des sols par la rotation et l'assolement. La formation de masse, l'aide au transport de la production de coton font partie également des activités d'encadrement.

Les champs de démonstration servent de cadre pour la mise en pratique des activités de conseils agricoles. Ils réunissent des groupes de paysans pour une formation de masse. Il peut s'agir également d'une intervention directe auprès des grands producteurs de coton. La planification des interventions se fait en fonction du cahier de charge grâce à un emploi de temps fixe.Elle peut se faire parfois sur sollicitation des agriculteurs. Le contrôle et le suivi des activités du paysan se font à toutes les étapes de la production. Cependant, les missions de contrôle et d'inspection dans les champs et la mise en œuvre des innovations sous le contrôle Conseiller Agricole sont plutôt règlementées à travers des visites inopinées dans les exploitations.

- **Opinion des Conseillers Agricoles sur l'assimilation des conseils par les producteurs**

Graphique 4 : Niveau d'application des conseils agricoles

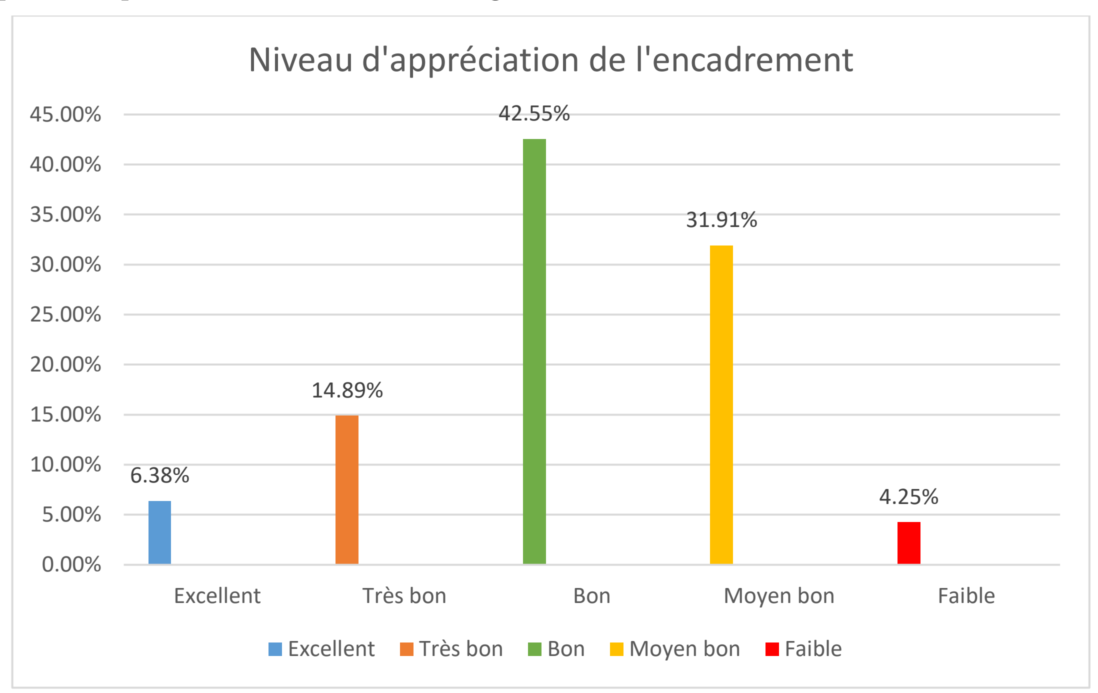


Source : Données de terrain, Mars 2019

Ce graphique indique que 55,5% des conseillers agricoles ne sont pas satisfaits de l'application des instructions par les producteurs. Ils estiment que les paysans n'appliquent pas bien les conseils. A contrario, les exploitants estiment que les techniques qu'on leur enseigne sont contraignantes. Pour faciliter leur assimilation, les producteurs demandent beaucoup plus d'investissement et beaucoup plus de temps.Ce qui leur permettrait selon eux de respecter rigoureusement les dosages des intrants, le calendrier d'épandage des produits phytosanitaires, l'écartement des lignes, le sarclage régulier du champ.

Dans le même temps, 44,4% des agents d'encadrement agricole reconnaissent que les producteurs qui appliquent les consignes de l'encadrement ont rompu avec leurs anciennes pratiques. Il s'agitgénéralement des gros producteurs qui ont beaucoup de moyens financiers et matériels. Ceux-ci ont recours parfois à la mécanisation et ils emploient une main d'œuvre agricole rémunérée durant toute la campagne en fonction des contrats. L'adoption et l''application des conseils agricoles peuvent garantir le succès de l'encadrement lorsque tous les moyens sont réunis.

- **Opinion des producteurssur l'encadrement agricole**



Source : Données de terrain, Mars 2019

On observe que 6,38% des paysans trouvent que d'encadrement agricole est excellent. 14,89% le trouvent très bon contre 42,55% qui le jugent bon. Dans l'autre sens, 31,91% de producteurs estiment que l'encadrement qui leur est proposé est moyennement bon et 4,25% trouvent faible. Au total, on peut dire qu'environ 36,16 de producteurs de coton ne sont pas très satisfaits du mode d'encadrement. Ces différents niveaux d'appréciation sont explicables grâce aux différentes méthodes mise en place pour l'encadrement. Pour eux, les missions d'inspection, les méthodes de démonstrations de l'utilisation des intrantsentre autres ne sont pas suffisantes pour leur permettre de comprendre et d'assimiler ce qu'on leur demande de faire. En outre, ils auraient souhaité avoir plus fréquemment les visites du Conseillers agricole afin de lui exposer leurs difficultés.

7 Contraintes de l'encadrement des producteurs de coton à Korhogo

Les obstacles sont de divers ordres. Au niveau des producteurs, ils relèvent des menaces verbales et des injures lors des rencontres de suivi-évaluation de la part des conseillers agricoles. Ils notent aussi le retard de paiement des revenus de coton. Les paysans entrent en possession de leurs fonds parfois six mois après l'enlèvement de la production. Lors de l'enquête, qui a coïncidé avec le début de la nouvelle campagne, le paiement des revenus de la campagne précédente étaient encore en cours. Cela constitue une faiblesse du système d'encadrement.

Les retards dans la mise en place des intrants, de la commercialisation de la production et du paiement des fonds aux producteurs sont selon les conseillers agricoles la faiblesse du processus d'encadrement. Ces derniers notent aussi des contraintes inhérentes à leur métier. Il s'agit notamment de la vétusté du matériel roulant, le manque d'équipements spécifiques pour les démonstrations, le difficile accès aux sites à cause de l'impraticabilité des pistes surtout en saison de pluies. Ils relèvent également la question du traitement salariale qui n'est pas des plus incitatifs. Mais, ils expliquent le désintérêt des producteurs à l'appui-conseil par le manque de professionnalisme des paysans. Pour eux, les producteurs ont du mal à se départir des pratiques anciennes de culture. Ils sont dans la routine des informations et des conseils. Selon les propos de l'un de nos enquêtés :

« Les paysans ne viennent pas tous aux formations de masse, car ils croient tout savoir ».

Les producteurs sont pour la plupart des anciens dans la culture du coton. Certains ont connu plusieurs encadreurs agricoles. Au fils des années, ils ont acquis des connaissances techniques et savoirs empiriques. Ils trouvent parfois que les nouvelles innovations sont soit inutiles soit difficiles à appliquer en comparaison avec leurs précédentes connaissances. Cette situation impactent l'application des nouvelles techniques et le niveau de productivité des exploitations.

En plus des entravent exposées plus haut, il y a les lourdeurs de la bureaucratiequi constituent également des contraintes dans l'efficacité des actions sur le terrain. Les décisions sont prises essentiellement par le supérieur hiérarchique après consultation des parties et structures impliquées dans la gestion et production du coton. Celles-ci affectent toute la chaîne de production. La lenteur avec laquelle elles parviennent aux producteurs impacte négativement leur efficacité.

Enfin, les actions des organismes non gouvernementaux et de certaines structures privées intervenant dans l'encadrement créent un déséquilibre dans les messages véhiculés. Ces interventions ne se font pas dans une synergie avec la COIC. Les organismes ne collaborent toujours pas avec les organismes publics.Les multiples acteurs avec des messages parfois divergents et non coordonnés font perdre de l'efficacité aux producteurs de coton de la zone. Tous ces facteurs mis ensemble rendent lourde la machine de l'encadrement. Ils entravent ainsi la production et le bon fonctionnement de la Compagnie Ivoirienne de Coton.

IV. DISCUSSION

L'étude a pour objectif de décrire la structuration de l'encadrement des agriculteurs en identifiant le rôle, les activités et les implications des différents acteurs.Plusieurs résultats ont été obtenus. En effet, il en ressort que le système d'encadrement des agriculteurs est constitué d'un ensemble de dispositifs mis en place par le gouvernement. Les personnels de ces structures sont essentiels dans l'accompagnement, la vulgarisation, le suivi et l'évaluation des activités et la commercialisation des produits du milieu rural. Enfin, la structurationde l'encadrement agricole se décompose en sous-systèmes qui partent de la rechercheà l'application des résultats de la recherche à travers la vulgarisation.

Des travaux ont été effectués sur le système d'encadrement des paysans. Ce maillon du processus de production agricole est même constitué d'un réseau d'acteurs qui travaillent en synergie afin de faciliter l'innovation dans le domaine de l'agriculture (Totin, 2004). Dans cette étude, il s'agit de l'ensemble des personnes etdes institutions qui apportent les intrants nécessaires à la production du coton et qui veillent à la récolte, au transport et à la commercialisation. La pluralité de structures d'encadrement génère des conflits. C'est l'une des causes de la lourdeur du système. Il découle de tout ce qui précède que la structuration de l'encadrement, quand bien même elle converge vers les objectifs de production accrue n'offre pas au bout de compte une fluidité dans la prise des décisions et la coordination des interventions de chacun des services publics auprès des populations. Cela corrobore avec la lenteur des décisions et la lourdeur des interventions révélées par cette recherche.

Par ailleurs, plusieurs situations créent et complexifient les besoins de survie et de sécurité des producteurs de coton. D'abord, il faut noter que les besoins de sécurité alimentaire ne sont pas totalement comblés. La désertification et le changement climatique entraînent la rareté des pluies et partant de mauvaises récoltes. Ils ne sont donc pas à l'abri de la disette. À cela, s'ajoutent les problèmes de sécurisation et de fertilité des terres. Dans cette atmosphère d'insécurité, les cultures d'exportation comme le coton dont le prix est fixé non pas par eux, mais plutôt par l'Etat sur le plan national constitue un élément important de démotivation.Dans cette situation, les logiques paysannes prennent le pas sur celle des pouvoirs publics. Parlant de l'adoption de la culture du soja dans le Nord de la Côte d'Ivoire, Kam (2013) a noté que les logiques des paysans sont de « satisfaire aux besoins sociaux fondés sur l'empirisme et le pragmatisme ». Les besoins alimentaires à travers les cultures vivrières, les activités sociales sont priorisés par rapports à l'augmentation des revenus. Ainsi, alors que les pouvoirs publics visent une meilleure productivité, une augmentation des recettes de l'état et la satisfaction des besoins alimentaires du grand nombre, les paysans misent sur l'unité de production familiale (idem). Cette opposition des visions expliquent les échecs des politiques d'encadrement agricole.

L'étude a montré que les paysans ne sont pas satisfaits des comportements et du traitement des Conseillers Agricoles. Cela met en évidence des failles dans tout le système d'encadrement. Pour ce faire, parlant des contraintes de l'encadrement agricole en Côte d'ivoire, JP Colin et B. Losch (1990) dans leur étude ont relevé le caractère directif et hiérarchique du système. Ce modèle de gestion installe les paysans dans une dépendance vis-à-vis de la « tutelle » dont à travers le contrôle de l'accès au

matériel végétal sélectionné, aux intrants,à la formation technique, aux débouchés de la production. Pour eux, cela entraine la fragilité de tout le système de production. Les résultats corroborent avec ceux de Ouattara (2021). En effet, ce mode dirigiste et rigide de l'encadrement des producteurs a été un facteur déterminant dans l'abandon de la culture du coton au profit de l'adoption de l'anacarde dans le département de Katiola

Les résultats de la présente étude rejoignent les travaux de Folefack (2010). Ce dernier a noté qu'au Cameroun, plusieurs contraintes entravent le développement de la filière coton. Il a relevé notamment le paiement tardif du coton, le retard d'évacuation de la production, le mauvais état des pistes rurales, l'inefficacité du classement du coton graine dans les villages, la faiblesse des prix d'achat. Cette situation est identique à celle que vivent les producteurs de coton de Korhogo

V. CONCLUSION

L'étude sur l'encadrement agricole dans le processus de la production du coton : cas de la zone de Korhogo 1 de la compagnie ivoirienne de coton au nord de la Côte d'Ivoirea relevé les entravent dans l'encadrement paysan. Il s'agit de l'insuffisance de ressources humaines et matérielles qui inhibent l'inefficacité des actions d'encadrement des producteurs de coton sur le terrain. On note également l'analphabétisme et les savoirs locaux des paysans qui constituent des facteurs limitant dans l'application des conseils agricoles. Pour se faire, pour le rendre plus pertinent, l'encadrement doit valoriser aussibien l'agriculture que les paysans. Il doitmettre l'agriculteur au centre du processus en tenant compte de ses connaissances empiriques.

REFERENCES

[1] CHIAPO Adassé Christophe (2001), *Analyse de la filière coton dans le contexte de la libération : cas de la zone de Korhogo (Côte d'Ivoire),* Diplôme d'Agronomie Approfondie, Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) - INPHB.

[2] CIRAD (2009), Rapport final, Etude relative à l'élaboration d'un programme de renforcement de la recherche cotonnière et cultures assolées, République de Côte d'Ivoire, Union Européenne.

[3] COLIN Jean-Philippe et LOSCH Bruno (1990*), « Touche pas à mon planteur », réflexion sur les « encadrements » paysans à travers quelques exemples ivoiriens*, Politique africaine, Paris, France : 1981, 40 :83-99

[4] DUGUÉ Patrick (2001),*Étude des méthodes de conseil de gestion et d'appui à la commercialisation pour les exploitations agricoles en Côte d'Ivoire*, Sciences agronomiques, Bouaké : CIRAD-TERA, pp 1-40.

[5] FOLEFACKDenis Pompidou (2010),Coordination des acteurs dans un contexte de crise : le cas de la filière coton au Cameroun depuis 1090, Thèse de Doctorat, Université Renne 2 Haute Bretagne, PP 220-224

[6] KAMOleh (2013), *Les déterminants de l'adoption des innovations culturales en milieu rural : illustration à partir du cas du soja introduit par le CNRA (Centre National de Recherche Agronomique) dans la région du nord de la Côte d'Ivoire*, Revue Ivoirienne d'Histoire, 22, 140-156

[7] KOFFI Simplice Yao (2013), *Libéralisation de la filière coton en Côte d'Ivoire quinze ans après : empreinte spatiale et organisationnelle*,Cinq Continents, volume 3/Numéro 7, Eté 2013 pp 5-17.

[8] KOSSONOUKouabenan (2016), *Atouts et contraintes liés à la qualité du coton graine dans le secteur de Dassounbgo1*, Natures sciences agronomiques, Mémoire de Master, Université Peleforo Gon Coulibaly, P45.

[9] KOTCHIKPA Bienvenu Adjinda (2016), *Le système d'encadrement des agriculteurs au bénin : cas des producteurs du coton de la commune de banikoara,* Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maître ès-sciences, Université du Québec à Rimouski, *P220.*

[10] OUATTARA Nanfouhoro Paul-Kévin(2021),*De bassin cotonnier à bassin anacardier: facteurs explicatifs de l'expansion de la culture de l'anacarde à Fronan en Côte d'Ivoire*, The International Journal of Social Sciences and Humanities Invention, 8(4), pp 6441-6451

[11] TOTIN Edmond (2004). «*Libéralisation de la filière coton au Bénin*». Mémoire de fin de formation pour l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome,UAC, mise en ligne: http://www.memoireonline.com/05/08/1116/m_liberalisation-filiere-coton-benin-ndali12.html, janvier 2015